



// Dossier du mois

L'urbanisme p4

#13

Février 2022

Sommaire

02 Mot du Maire

03 En bref...

Eco-geste du mois
Panneaux de basket
La bibliothèque

04 Dossier du mois Urbanisme

10 Vie associative ELC

10 Tribune de l'opposition

11 Action municipale CCAS Agenda

12 Histoire de Carignan

02



Le mot du maire

Chères Carignanaises, Chers Carignanais,

Ce début d'année est consacré à la préparation budgétaire dans un contexte économique toujours aussi contraint où les partenaires sont difficiles à mobiliser. Nous débattons actuellement sur les orientations budgétaires pour définir un plan pluriannuel d'investissement et voter un budget dans les délais habituels et réglementaires malgré ce qui peut être dit et écrit par certains qui font sans doute preuve d'amnésie.

Lors du dernier conseil, Anthony Brouard a été nommé adjoint aux affaires sociales et aux solidarités actant une légère réorganisation des délégations, et ainsi marquer notre engagement vers les plus fragiles.

D'ailleurs, sur ce sujet de l'action sociale, l'opposition nous interpelle, nous interroge et nous inquiète même.

Elle nous interpelle car elle se pose en donneur de leçons sur les actions en direction des aînés alors même que les subventions à l'association Rayons de Soleil avaient été supprimées sous l'ancienne mandature !

Elle nous interroge sur sa capacité à communiquer entre eux car, étant présente au CA du CCAS, elle participe à toutes les décisions qui y sont prises.

Elle nous inquiète sur sa capacité à prendre en considération la situation sanitaire et les nombreux impacts sociaux, économiques, psychologiques qui frappent tous les foyers et toutes les tranches d'âge.

La politique sociale en direction des aînés ne doit pas se limiter au seul repas des aînés, mais à bien d'autres temps qui favorisent les échanges et les rencontres (thé dansant, moments conviviaux, repas, visites à domicile, ...).

L'action ne doit pas être jugée à travers les tribunes, mais sur le terrain. Répéter des contrevérités n'en font pas des réalités, aussi je souhaitais ici vous apporter quelques éclairages.

Comptez sur moi et mon équipe pour poursuivre nos actions.

Thierry Genetay,

Maire de Carignan de Bordeaux

Carignan-de-Bordeaux Infos
#13 - Février 2022

Mise en page par la Mairie
de Carignan-de-Bordeaux

24 Rue de Verdun
33360 Carignan-de-Bordeaux
Tél. 05 56 21 21 62
carignandebordeaux.fr
Commune de Carignan de Bordeaux

Directeur de la publication
Thierry GENETAY

Responsable de la publication
Rémy POINTET

Création graphique
SOADDICT - Sonia AHEHEHINNOU
sonia@soaddict.com

Crédit photos : Mairie de Carignan

Impression
Raynaud Imprimeurs - T 05 49 06 10 66





L'éco-geste du mois

TROIS QUESTIONS SUR L'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE ?

POURQUOI ?

L'éclairage public est, avant tout, destiné aux piétons. Il permet de faciliter leurs déplacements et leurs activités. Cependant, à certaines heures de la nuit (entre 23h et 5h), les balades à pied sont limitées voire nulles. L'éclairage peut donc être considéré comme inutile. Son extinction la nuit permet à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour la faune, la flore et de diminuer la facture énergétique.

COMMENT ?

Grâce à la pose d'horloges astronomiques qui permettent d'allumer et d'éteindre l'éclairage en fonction des horaires de coucher et de lever du soleil.

ET LA SÉCURITÉ ?

Côté sécurité routière, de nombreuses études ont montré que l'extinction nocturne n'augmente pas le nombre d'accidents. Au contraire, les automobilistes ont même tendance à réduire leur vitesse. Dans la plupart des communes pratiquant la coupure nocturne, aucune augmentation des délits n'a été observée. Les statistiques démontrent que 80% des cambriolages ont lieu dans la journée. En effet, les voleurs ont besoin de lumière pour commettre leurs délits. Dans le noir, ils seraient paradoxalement plus visibles, étant empêchés de circuler feux éteints avec leur véhicule par exemple, ou étant contraints d'utiliser des lampes torches. En fait, ce qui donnerait un sentiment d'insécurité la nuit, c'est surtout le fait d'être isolé et non pas d'être dans le noir.

Coup de coeur de la bibliothèque

À la découverte de soi par l'autre !

Maëlle a une vie bien remplie. Directrice d'une start-up, elle n'a pas le temps pour les rêves. L'appel au secours de sa meilleure amie l'oblige à partir au Népal pour la sauver. L'aventure initiatique et l'ascension des Annapurnas, la bouleverseront à tout jamais.

Kilomètre zéro : Le chemin du bonheur de Maud Ankaoua



Le saviez-vous ?

Les panneaux de basket s'étaient dégradés au fil du temps, il a été procédé à leur changement.

Petits et grands peuvent dorénavant pratiquer leur loisir avec des panneaux de basket neufs.



L'urbanisme

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

En 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme) sous forme électronique si le pétitionnaire en fait le choix. C'est ce qu'on appelle la saisine par voie électronique "SVE".

Les communes de plus de 3 500 habitants devront se doter d'une téléprocédure spécifique pour assurer leur instruction par voie dématérialisée (art. L. 423-3 du Code de l'urbanisme).

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne.

Néanmoins, le dépôt en mairie d'un dossier au format papier est toujours possible.

Quels bénéfices ?

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à

tout moment, dans une démarche simplifiée

- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction

Plus d'informations : <https://www.ecologie.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme-1>

Les textes de référence :

- Décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges

électroniques en matière de formalité d'urbanisme (publié au journal officiel du 25 juillet).

- arrêté du 27 juillet 2021 (publié au journal officiel du 29 juillet)

- Art. A. 423-5.-I.-La téléprocédure prévue à l'article L. 423-3 est un téléservice au sens de l'article L. 112-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Cette vaste opération de dématérialisation simplifiera les démarches des usagers et améliorera le traitement des demandes par les services des collectivités (guichets uniques, centres instructeurs, services consultables) pour plus d'efficacité, de sérénité et de confort.

04



Dématérialisation de l'application du droit des sols

Permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, ...

Faites vos demandes en ligne !

<https://sve.sirap.fr/#/033099/connexion>

Plus d'informations sur : carignandebordeaux.fr

CARIGNAN
LE BORDELAIS

Points d'étape :

1- Modification du PLU

Notre commune est dotée d'un Plan Local d'urbanisme (PLU) révisé et approuvé le 27 mars 2019.

Par délibération du 17 décembre 2020, l'actuelle Municipalité a engagé une procédure de modification du PLU. Elle s'inscrit dans une volonté de permettre un juste équilibre entre le respect des obligations posées par la loi SRU à l'horizon 2025 et la limitation des effets de l'artificialisation des sols.

Il s'agit tout en travaillant en collaboration avec les services de l'Etat pour maintenir un taux de 25% de logements sociaux de résoudre les problèmes d'écoulement des eaux de pluie et de préserver les ressources en eau. Nous sommes actuellement en phase de concertation.

2- Convention d'Aménagement de Bourg

Par délibération du 27 mai 2021 la Commune a choisi de bénéficier des aides du Département afin de restructurer, organiser et développer le Centre Bourg.

En conventionnant de la sorte, la Commune souhaite être aidée dans une démarche globale cohérente du Centre Bourg.

Cette procédure d'aménagement permettra de retisser les connexions entre les 3 cœurs de bourg en donnant la priorité à la sécurité des cheminements, notamment par voies douces, et en facilitant la

Le bureau d'études retenu, après avoir travaillé en collaboration avec les élus et recueilli les premiers avis informatifs des principaux acteurs opérationnels, présentera une approche de la modification lors de la réunion publique qui se tiendra le 7 février 2022 à 19h, salle de L'Odysée.

Le comité consultatif URBANISME et CADRE DE VIE s'est réuni le 31 janvier 2022 et complètera ses propositions dans une prochaine réunion le 28 février 2022.

Après avoir recueilli l'ensemble des avis obligatoires et la phase d'enquête publique qui se déroulera au printemps, la procédure de modification devrait être achevée à l'été prochain.

circulation de tous et pour tous les âges. Elle assurera l'adéquation des équipements publics avec les besoins des administrés en cours et futurs ainsi que la conformité des équipements de fournitures d'eau, d'énergie, d'assainissement.

Les différents acteurs se sont réunis, en novembre 2020 et janvier 2022, afin de réaliser un état des lieux et de proposer le schéma global qui se concrétisera par la signature de la convention de partenariat laquelle se réalisera sur 4 ans.

Le saviez-vous ?

Un dispositif peu connu permet à un propriétaire de logement locatif privé de le transformer en logement social. L'intermédiation locative sociale ainsi dénommée, permet de mobiliser des logements privés et de les rendre éligibles au parc social dans les mêmes conditions de loyer modéré.

Le dispositif "Louer abordable" dit "Cosse" mis en place au 1er janvier 2017 vient d'être modifié par la Loi des finances pour 2022 (article 67 du Code Général des Impôts)

Pour répondre aux besoins de logements sociaux imposés aux communes, ce dispositif soutenu par l'Etat permet aux propriétaires loueurs de bénéficier sous conditions de certains avantages (un loyer garanti jusqu'à la fin du bail, une possibilité de versement d'une prime de 1000 € par l'Agence National de l'Habitat -ANAH- ainsi qu'un abattement fiscal sur les loyers perçus.)

Différentes formules d'intermédiation locative sociale sont envisageables.

Pour tous renseignements, contactez le service urbanisme : urbanisme@carignandebordeaux.fr

Vie associative

Chère Carignanaise, Cher Carignanais,

L'Ecole des Loisirs de Carignan (ELC) propose des activités pour les petits et les grands (cf. carignandebordeaux.fr). Pour mieux répondre à vos attentes, nous aimerions connaître les nouvelles activités qui pourraient vous intéresser à travers le petit sondage ci-dessous (durée<1mn). Pour y répondre il suffit de découper la partie ci-dessous et de la mettre dans la boîte aux lettres de la mairie ou celle de l'ELC 72 rue Augustin Daureau. Il est aussi possible d'y répondre sur la page ELC Facebook.

Merci de votre participation. Le bureau de l'ELC

Quelles sont les activités qui vous intéresseraient ?

Pour les adultes :

- Batterie
- Clarinette
- Couture, tricot, crochet
- Danse de salon
- Echecs
- Jeux de société (cartes et partage de jeux amenés par chacun)

Pour les enfants :

- Batterie
- Clarinette
- Chorale enfant
- Echecs
- Jeux de société (cartes et partage de jeux amenés par chacun)
- Poterie
- Travaux manuels avec des tissus (de récupération), crochet..

Avez-vous des suggestions d'activités pour les adultes ou les enfants (en précisant la tranche d'âge) ?

06

Tribune de l'opposition

Rire ou pleurer ?

Incroyable mais vrai !
Nous sommes en février 2022 et la municipalité n'a toujours pas voté de budget. Pas même la présentation obligatoire des orientations budgétaires. On ne sait toujours pas où l'on va et la commune dépeint.

Irrémédiable mais vrai !
Cette municipalité est de toutes, celle qui a déjà laissé abattre le plus d'arbres protégés et celle qui en a tronçonné le plus sur les espaces publics... dont ceux de l'espace boisé classé du chemin Ouvré, ceux de la place Pitchou et tous ceux coupés en bord de

route. Comble de la fourberie, le Maire T. GENETAY et son adjoint C.COLINET veulent présenter au Conseil municipal la « déclaration des droits de l'arbre » pour se donner bonne conscience.

Lamentable mais vrai !
Toujours pas de capteurs de CO2 dans les classes et deux mois d'attente pour faire fonctionner le chauffage au dojo en dépit des engagements personnels du maire. La municipalité se moque à nouveau des enfants et de leurs parents.

Insensibles mais vrai !
Nos anciens ont été oubliés

volontairement en cette fin d'année 2021. Si le repas des aînés ne pouvait se faire, le colis de Noël aurait pu apporter un peu de chaleur auprès des personnes âgées. Ce ne fut pas le cas. L'angoisse de la Covid, le poids de l'isolement et de la solitude, la maladie pour certains, les deuils, les absences des proches, n'ont pas touché cette équipe municipale.

Ecrivez nous :
aimeretagircarignan@gmail.com
F.Monteil, V.Zoghbi,
P.Casenave, I.Ellies

CCAS : Des fêtes 2021 solidaires



Pour les fêtes de fin d'année, le CCAS a décidé de soutenir les foyers accompagnés durant l'année 2021 pour qui l'impact économique de la crise sanitaire a pu se cumuler avec des situations déjà fragiles. Des coffrets gourmands, des jouets (dons de l'ACPE), des boîtes solidaires (Boutique Sans Etiquette) ont été distribués aux familles concernées. Le CCAS remercie ces donateurs ainsi que Château

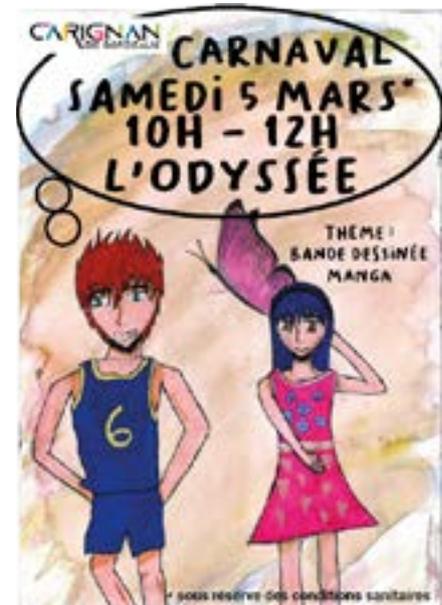
Carignan pour les coffrets bois.

Si l'opération n'a pas été renouvelée auprès des plus de 75 ans comme en 2020, le CCAS reste pleinement mobilisé en direction des aînés avec plusieurs actions prévues en 2022 (thé dansant, moments conviviaux, repas...) qui privilégient le lien social.

A noter : Le repas des aînés 2022 est programmé le dimanche 22 mai à L'Odysée.

Le CCAS reste à l'écoute de toutes les personnes rencontrant des épisodes de vie difficiles, temporaires ou plus durables. Plus que jamais, dans ce contexte si particulier, fortement marqué par la crise sanitaire, les valeurs de solidarité et de partage doivent être soutenues les plus possible.

📞 **Pour joindre le CCAS** : tous les matins de 9h à 12h
05 56 68 15 02 / 06 12 12 64 19
actionsociale@carignandebordeaux.fr



07



Dans le cadre des travaux d'assainissement, la route de Tresses sera fermée à la circulation à compter du 14 février pour une durée de 2 semaines au niveau du chemin de Cabiracs.

Des déviations seront mises en place pour éviter le secteur.

Merci de prendre vos dispositions pour adapter vos parcours.

Plus d'informations : www.carignandebordeaux.fr

Histoire de Carignan de Bordeaux

Le moulin Vergne

Comme beaucoup de communes, Carignan-de-Bordeaux possédait plusieurs moulins sur son territoire. Des moulins à eau disposés le long des cours d'eau et des moulins à vent installés sur les hauteurs pour profiter du vent. Les moulins à vent sont des inventions plus récentes que les moulins à eau, dont les origines remontent à l'antiquité. Les moulins à vent apparaissent eux en France à partir XIIIe siècle, mais la plupart que ceux nous pouvons encore voir debout datent du XIXe siècle.

Pour rappel le moulin à vent est un dispositif qui transforme l'énergie éolienne en mouvement rotatif au moyen d'ailes ajustables. Il était utilisé le plus souvent pour moudre des céréales, broyer, piler ou pulvériser diverses substances.

Partons sur les traces d'un de nos trois moulins à vent, le plus proche du bourg, le moulin Vergne, malheureusement disparu aujourd'hui.

Le moulin Vergne se trouvait à l'emplacement de la propriété actuellement située au 11 chemin du moulin (d'où le nom), non loin de l'Allée du Moulin Vergne. Malheureusement, il ne reste plus rien



aujourd'hui de ce moulin à vent, mais il était situé exactement entre la route et la piscine de la propriété.

Cet emplacement n'a pas été choisi au hasard, car c'est un des points culminants de la commune avec une altitude de 75m, assurant ainsi une exposition maximum au vent.

Vergne en occitan désigne l'Aulne (l'arbre). Son nom indique ainsi qu'à cet endroit se trouvait des Aulnes, ou que plus vraisemblablement son propriétaire s'appelait "Vergne".

Voici ci-contre les seules représentations qui sont parvenues jusqu'à nous du moulin Vergne prises sur des anciennes cartes et cadastres.

